

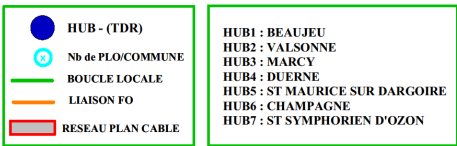
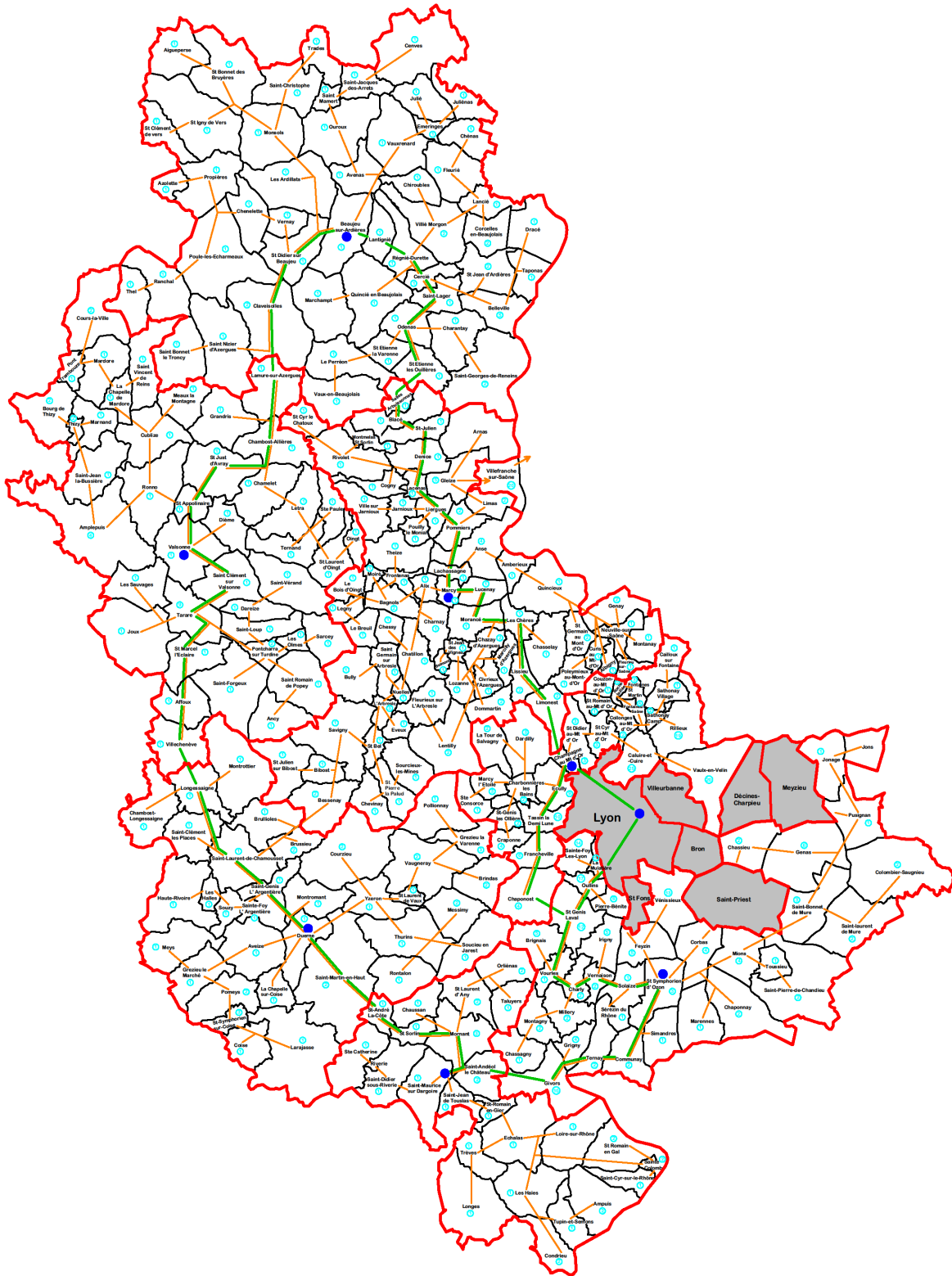
RAPPORT D'ACTIVITÉ 2014
SYNDICAT RHODANIEN DU DÉVELOPPEMENT DU CABLE

I- PRÉSENTATION DU RÉSEAU ÉPARI SUR LE TERRITOIRE DU SRDC

Le réseau câblé du Rhône est un réseau hybride constitué d'une boucle optique de près de 300 kms de long et de terminaisons de desserte en câble coaxial depuis des points de livraison optique (P.L.O.) repartis dans les communes à raisons d'environ 500 prises en moyenne et 1 000 prises maximum. Il existe au moins un P.L.O. par commune quelle que soit la population.

Sur la boucle optique sont réparties 7 têtes de station desquelles partent des faisceaux de fibre optique en direction des communes.

250 000 foyers sont alimentés par le réseau sur le territoire des 273 communes adhérentes au Syndicat de Développement du Câble (S.R.D.C.) sur le territoire du Nouveau Rhône et celui de la Métropole Lyonnaise.



II- CONSOLIDATIONS DU RÉSEAU

Le SRDC, en s'appuyant sur l'EPARI, est aux côtés des communes pour orienter les études d'utilisation du réseau pour des services propres type vidéo protection, création de VPN dédié, téléphonie I.P., prise en compte des demandes d'extension de réseau par les collectivités ou des particuliers regroupés (lotissements, quartiers agglomérés), mener à bien des opérations de renforcements, réparations ou extensions du réseau. Entre-autres exemples :

- Conseil à la commune de Fontaines sur Saône pour son projet de téléphonie IP : comment établir un diagnostic des abonnements et consommations téléphoniques de la commune, choisir un partenaire pour jauger l'investissement par rapport à l'économie réalisée, aider au montage du cahier des charges de l'appel d'offres, suivre le déploiement de la solution retenue, etc.
- Validation de l'installation de téléphonie IP à Montagny, conseil pour la mise en place d'une vidéo-protection en utilisant le réseau.
- Fourniture de bases de données au format SHAPE aux collectivités locales, pour intégration dans leur SIG.

Suivi des demandes d'étude d'extension de réseau vers des lotissements dans le cadre de l'avenant 8 avec prise en charge de 300 € H.T. par foyer par Numericable si atteinte d'un taux de 30 % d'abonnés.

Coordination des demandes d'extension de plusieurs lotissements. Le rôle de l'EPARI est de faire respecter la procédure définie dans l'avenant 8 de la convention de concession, à l'opérateur :

- ✓ Étude de l'investissement nécessaire pour l'extension par les services techniques du délégataire afin de vérifier si le projet est réaliste.
- ✓ Au retour du dossier si le coût se trouve dans les limites de la prise en charge par le délégataire, demande de pré commercialisation afin de vérifier si le quota de 30% d'abonnés, requis, sera atteint. Si le coût moyen à la prise est légèrement supérieur aux 300 €/prise, demande d'optimisation de l'étude technique afin de minimiser l'investissement si possible. S'il reste un coût résiduel, présentation de la procédure à la copropriété afin de vérifier si celle-ci est disposée à prendre en compte ce différentiel.
- ✓ Au retour de la commercialisation, à l'atteinte de l'objectif, demande de lancement de la construction et suivi jusqu'à l'intégration de ces nouvelles prises dans la base commerciale de l'opérateur, suivi du raccordement des abonnés.
- **Etude d'extension à Jullié**

Un lotissement de 6 maisons s'est finalisé, l'étude demandée est revenue de la direction technique de Numericable au cours de l'été. Le 1^{er} résident a pris en charge les démarches de pré-abonnement des propriétaires au fur et à mesure de leur acquisition. Il en est ressorti que 5 des 6 copropriétaires étaient d'ores et déjà acquis à l'idée de s'abonner au câble pour des raisons de débit. Il reste à la charge du lotisseur privé, la somme de 1000 € HT sur un total de 2800 € HT, celui-ci est d'accord pour le financer, les travaux ont pu être entrepris.



- **Etudes d'extension à Genas**

Plusieurs lotissements ou immeubles situés dans des secteurs irrigués par le réseau câblé, n'ont pu être raccordés, soit par refus de la copropriété lors de l'installation initiale du réseau, soit parce que le constructeur n'a pas prévu l'adduction au réseau. Les habitants, en déficit de débit adsl, le central téléphonique (NRA) de St Priest Mi-Plaine est situé entre 5 et 7 kms de Genas selon les quartiers, demandent des études de raccordabilité de leurs logements. Dans ce cas la mairie, comme toutes celles des membres du SRDC s'adresse à l'EPARI qui sert de lien entre les services techniques de l'opérateur et les demandeurs. Pour exemple quelques cas : Le Petit Nice, Le domaine de Juliette, lotissement rue Jean Moulin etc...

- **Finalisation des travaux et livraison des prises sur extension ZAC du Centre à Mions**

Ce dossier mené conjointement par la direction technique de Mions, la direction technique régionale de NUMERICABLE avec l'aide de l'EPARI a abouti après plus d'un an de réunions, coordination, pré-commercialisation au raccordement des lots, N1, N2 et N4 qui sont le seuls déjà habités et à la distribution du signal avec un taux d'abonnés égal à 30%. Dans ce secteur est incluse la nouvelle gendarmerie et ses logements. La suite a été traitée sur le même modèle, la pré-commercialisation a donné les effets attendus, le raccordement de la seconde tranche est traitée fin 2014 / début 2015.

Suivi des demandes de travaux des collectivités, liées aux reprises, remises en état, déplacements de réseau, amélioration de service etc.

Lorsque les collectivités ont fait des demandes de reprise de travaux ou lorsqu'elles veulent les programmer et qu'elles ont des difficultés à obtenir une réponse de l'opérateur, elles font appel à l'EPARI qui prend en charge le suivi des relances auprès des interlocuteurs techniques jusqu'à la réalisation.

- **ZA de SACUNY à Brignais**

Suite au plan de relance économique départemental la ZA de SACUNY a été alimentée par de la fibre optique du réseau câblé, l'aménageur (SERL) et la Communauté de Communes des Vallons du Lyonnais ont financé le réseau de distribution avec un retour de participation financière de Numericable à l'atteinte de 30 % d'abonnés. Ce pourcentage, malgré un adsl faible sur le secteur, n'a pas été atteint 3 ans plus tard.

La CCVL a décidé de réaliser une enquête de besoins auprès des entreprises de la zone et de vérifier quel type de connexion elles désiraient. Les résultats ont démontré une méconnaissance importante des débits disponibles dans la ZA par le biais du réseau câblé.

Les élus de la CCVL ont sollicité l'EPARI pour participer à une réunion publique. L'EPARI a animé les débats, pris en compte les problèmes de réseau ou de configuration de réseau interne, comme pour l'entreprise BEGASSA immeuble Antares, ou la configuration avec des boîtiers CPL, amenaisait considérablement le débit qui était excellent en sortie du modem.

Cette réunion a permis de pallier à un déficit de communication du délégataire, et de déclencher en parallèle des interventions des services techniques afin de régler les problèmes énoncés (aucun réellement lié à la qualité du réseau, mais plutôt à la configuration de la distribution interne à l'entreprise).

- **BEAUJEU déplacement d'un ouvrage suite à intempéries et réfection du secteur place de l'Ile.**

La mairie de Beaujeu a saisi l'EPARI pour une demande de remplacement et déplacement d'ouvrage, érodé par une crue subie en 2000, la municipalité ayant réalisé une étude géologique, des travaux de reconfiguration de la place de l'Ile s'avérant nécessaire, il fallait prendre en compte ces travaux.

L'EPARI a pris contact avec le responsable technique local de l'opérateur, l'a mis en relation avec la commune ; celui-ci a pris en charge le dossier, fait l'étude de déplacement du mobilier urbain et déviation du réseau. Celle-ci a pu être rendue au maître d'œuvre de la commune qui l'a intégrée dans son étude générale d'aménagement de la place.

- **MESSIMY, reprise de réseau aérien endommagé par un accident de la circulation**

Un accident de la circulation a endommagé des poteaux portant les réseaux de Télécom et du réseau câblé. La société Orange a fait le nécessaire dans le mois afin de remplacer les poteaux qui les concernaient, Numericable deux mois plus tard n'était toujours pas intervenu son réseau n'étant pas en panne. Les câbles pendant gênaient néanmoins l'accessibilité à un arrêt de bus scolaire. A la demande de la commune L'EPARI a sollicité le responsable technique local de l'opérateur qui a fait procéder au remplacement dans la quinzaine qui a suivi.

- **Demande des services techniques de GLEIZE pour reprise d'un câble à terre.**

Les services techniques de la mairie de GLEIZE ont contacté l'opérateur pour remise en place d'un câble décroché des poteaux sur une portée. Après plusieurs relances, l'EPARI a été alerté et a demandé à l'opérateur de prendre en charge rapidement; sur place le technicien de l'opérateur a constaté qu'il ne s'agissait pas d'un câble du réseau, mais de celui d'un autre opérateur. La mairie en a été informée et a pu se tourner vers les responsables pour remise en état.

- **St JACQUES DES ARRÊTS, câble à terre.**

Pour faire reprendre un câble aérien décroché de ses attaches suite à un vent violent, un élu s'est tourné vers l'EPARI pour faire accélérer sa demande de travaux, permettant ainsi une intervention rapide.

Le suivi des discussions entre l'opérateur et les particuliers que les mairies adressent à l'EPARI, en matière de travaux, de demande de raccordement de particuliers, de panne ou de facturation. Les principaux points concernent : Les pannes non résolues dans un délai raisonnable les abonnés désorientés s'adressent à leur mairie.

Exemples :

- Demande de la commune de CORCELLES pour une personne en conflit avec Numericable
- Demande de deux riverains pour une étude de raccordement suite à une extension de réseau réalisée au Perréon non intégrée dans la base adresses de l'opérateur.
- Abonné de Cours la Ville, service suspendu à la suite d'impayés.
- ST GENIS LAVAL, plainte des entreprises non raccordables dans la zone Chanoine CARTELIER extension réalisée dans le cadre du plan de relance départemental de 2010, capillaire réseau non construit.

- Relance des services comptables de Numericable envers la commune de COURZIEU, qui la conteste, confusion entre les coûts de raccordement et abonnement.
- Etc...

La fin du WIFI opéré depuis le réseau câblé.

- La décision d'arrêter le service WIFI aux quelques abonnés encore en service sur le réseau a été prise par l'opérateur et un courrier vérifié par l'EPARI a été envoyé à chaque abonné afin de l'avertir de cet arrêt et lui conseiller une solution adaptée à ses besoins en fonction de la disponibilité locale, ADSL, réseau câblé ou satellite. L'EPARI a pris contact individuellement avec les 12 derniers abonnés pour les renseigner et les aiguiller. Le problème le plus important reste lié au secteur de GLAY à St GERMAIN LES NUELLES où les abonnés ne bénéficiant pas de solution filaire intéressante devront se tourner vers le satellite.

III- BÂTIMENTS PUBLICS

Raccordements des bâtiments publics à la demande des communes.

La méthode a été mise au point et affinée au cours du temps, elle est bien rodée et se décompose en 4 phases :

- Demande d'étude de raccordement faite par la commune à l'EPARI qui transmet aux services de l'opérateur en charge de ce dossier.
- Prise de rendez-vous par une personne de ce service avec la commune pour visite des locaux, vérification de la présence du réseau à proximité et établissement du devis pour les travaux à effectuer.
- Transmission du devis à la commune pour acceptation (celle-ci le soumet souvent à l'EPARI pour appréciation du coût et aide éventuelle à la négociation si possible), puis validation de ce devis.
- Raccordement physique du bâtiment, pose du modem, à partir de cette étape la commune met en place les services qui lui conviennent, routeur pour création de réseau local etc. ceci se réalise dans un délai de un à trois mois selon les travaux à réaliser pour rendre le bâtiment effectivement raccordable.
- **GLEIZE, demande de raccordement en urgence de 2 écoles.**

Deux écoles situées sur le territoire de GLEIZE, étaient auparavant gérées par la CAVIL. L'Agglomération de Villefranche Beaujolais Saône a rétrocédé la gestion des écoles anciennement CAVIL, aux communes dès la rentrée scolaire de septembre 2014. A la visite de ces bâtiments, la commune s'est aperçu que ces écoles étaient alimentées par de l'Adsl payant et a demandé en urgence une étude de raccordable au réseau EPARI afin de les mettre en lien, comme tous les autres bâtiments de la commune. L'EPARI est intervenu auprès des services de raccordement de l'opérateur pour obtenir une visite technique rapide, avec devis et accélérer la procédure de raccordement qui normalement est de 3 mois. Le raccordement s'étant avéré simple les écoles ont pu être desservies très rapidement.

- **GARANTIE DE TEMPS DE RÉTABLISSEMENT EN CAS DE PANNE (G.T.R.)**

Les bâtiments publics départementaux, métropolitains (ex département collèges et mdrs) ceux du SDMIS et ceux des collectivités locales bénéficient de connexions gratuites, Internet et Intranet, via le réseau.

Cet accord a favorisé le développement d'usages tels que création de réseau DATA, téléphonie I.P., réseaux de vidéo protection, etc.

Pour garantir le bon fonctionnement de ces services l'EPARI a créé une GTR contractualisée avec l'opérateur à 8 heures ouvrées. De même un centre d'appels propres aux collectivités a été mis en place et délégué à une société locale, joignable au téléphone 5/7j de 8 heures à 18 heures au **04 78 37 38 79**. Sa mission se décline en 4 paramètres :

- 1 Diagnostic de la panne
 - 2 Conseils de remise en route du matériel, modems et routeurs (ce qui résout environ 60 % des problèmes)
 - 3 Ouverture et suivi d'un ticket de panne chez l'opérateur en cas d'incapacité à relancer le système.
 - 4 Rapport mensuel sur le suivi des incidents.
- Au 31 décembre 2014, 1 626 bâtiments publics utilisent gratuitement le réseau : mairies, écoles, bibliothèques, collèges, MDR, SDMIS, etc. La valeur de la prestation annuelle atteint les 4, 5 millions d'euros.

2 415 incidents ont été déclarés dans l'année.

1100 ont déclenché une intervention sur site (1 315 résolus à distance par le centre d'appels).

La garantie de temps de rétablissement enregistre un taux de résolution des pannes de 78 % à l'intérieur des huit heures ouvrées. Un pourcentage de 97 % des pannes est résolu dans les 24 h 00.

IV- DONNÉES TECHNIQUES ET FINANCIÈRES DU CONCESSIONNAIRE

Les données techniques et financières communiquées par le concessionnaire sont disponibles à l'adresse www.rhone.fr/epari, sous l'intitulé CRTF 2014.

Daniel POMERET
Président du SRDC